

GYMNASTIQUE



Entretien et maintenance des matériels¹ utilisés pour la gymnastique indoor

Les matériels de gymnastique sont robustes et durent longtemps. Malgré cela ils s'usent et leur remplacement à un coût. Savez-vous qu'ils sont réparables et qu'un bon entretien peut rendre leur utilisation plus sûre et plus longue ? Comment faire ? Qui doit faire quoi ?

Cette fiche élaborée par QUALISPORT grâce à l'expertise des entreprises ayant obtenu le label QUALISPORT et avec les contributions de ses partenaires répond à ces questions.

Quels sont les matériels de gymnastique concernés ?

Nos recommandations concernent les matériels utilisés pour les activités de gymnastique indoor aussi bien pour la compétition, que l'entraînement et les activités pédagogiques.

- Agrès de gymnastique (barres fixes, barres parallèles, barres asymétriques, anneaux, tables de saut, chevaux d'arçons...),
- Matériels d'amortissement et de réception (tapis, matelas, protections...),
- Tremplins, trampolines, « praticables »²,
- Matériels éducatifs de motricité, éveil psychomoteur,
- Salles spécialisées de gymnastique artistique féminines, masculines et petite enfance, (Liste non limitative).

¹ Par matériel on entend l'ensemble des appareils, engins et accessoires utilisés dans le cadre de la pratique de la gymnastique en salle (ou indoor), à l'exclusion des bâtiments.

² Terme utilisé pour qualifier les surfaces d'évolution de gymnastique assurant à la fois amortissement et la restitution d'énergie indispensable aux sauts.

Quels sont les avantages d'un bon entretien ?

Sécurité

S'il n'est pas possible d'empêcher totalement la survenue d'accidents on peut en limiter la fréquence et la gravité ainsi que les conséquences par une surveillance régulière et une maintenance bien conduite.

Les équipements de gymnastiques peuvent être soumis à un usage intensif. Les montages et démontages successifs, les manutentions accélèrent le vieillissement. Surtout lorsqu'ils sont en accès libre (ou quasi libre), qu'ils auront à supporter de manière prolongée et fréquente le poids de nombreux enfants, ainsi que les interactions dues aux acrobaties et bousculades.

Ces causes provoquent des contraintes importantes susceptibles d'entraîner une fatigue des appareils à laquelle il faut être attentif.

Performance et qualité de la pratique

La qualité de la pratique gymnique résulte aussi de l'attention portée à de nombreux points spécifiques sur lesquels on peut agir au quotidien ou par des entretiens réguliers : la stabilité des appareils, leurs qualités mécaniques (flexion, dynamisme, confort, absorption des chocs...), l'état des surfaces utilisées par les gymnastes, la précision et l'efficacité des systèmes de réglages ou de déplacement...

Durée d'usage et gestion prévisionnelle des budgets

Naturellement un matériel bien entretenu dure plus longtemps. Et la surveillance régulière de l'état des appareils permet d'anticiper et de planifier les opérations de maintenance, de réparation ou de remplacement, donc des budgets d'entretien ou d'investissement.



À quoi faut-il faire attention ?

Pour tous les matériels

- Les erreurs de montage : praticable plaques (ou réglettes ou raccords) mal disposés, câbleries inversées, ancrages pas aux normes, hauteurs erronées...
- La stabilité et la rigidité : jeu des pièces mobiles et systèmes de réglage, assemblage des fixations, solidité des ancrages, des systèmes d'accrochage sur charpentes ou potences murales, des fixations pour prévenir les chutes à risques.
- Le positionnement des protections : couverture des câbleries, des chaînes d'arçons...
- L'état des surfaces en contact avec le gymnaste : les aspérités, rugosités, angles saillants qui génèrent des plaies par frottement ou choc, angles rentrants sources de coincements.
- Les déformations éventuelles et les signes d'usure : pilonnage des couches en surface (attention aux zones de réception), état des moquettes des praticables, des velcros de jonction, coutures... état des bâches qui recouvrent les tapis.
- L'hygiène : vérifier l'hygiène générale de la salle et des équipements (les fonds de fosses de réception, les toiles de trampoline, tapis et accessoires pédagogiques...).

En particulier

Les agrès à haubans	Les fixations au sol et aux agrès, les câbles (signes d'usures, brins brisés qui peuvent blesser), l'intégrité du support, l'état des sangles, les points d'appui des gymnastes (portes mains métal, bois, fibre polyester)
Mini-trampolines, trampolines	Les soudures, patins anti-dérapants, les visseries, les fixations de toile et les toiles, les protections, les mollettes de serrage, les ressorts et les sandows
Tremplins	Les visseries, les patins anti-dérapants, les ressorts, les sous couches de mousses et les revêtements
Agrès autres (poutres, barres parallèles et mixtes...)	L'état des portes mains, des revêtements et sous couches mousses, la stabilité (contact avec le sol, absence de jeu dans la boulonnerie et les assemblages) l'état des dispositifs de déplacement et de protection
Socles éducatifs, caissons, plinths	L'état des surfaces, la stabilité des assemblages
Fosses, tapis matelas	L'état du revêtement, l'état des mousses, les poignées de portage, les points de fixation, les jonctions, les systèmes d'adhérence, l'hygiène du fond de fosse
Les matériels mobiles	L'état des dispositifs de déplacement (leviers, roulettes, chariots), l'état des dispositifs de déclenchement du dispositif de roulage
Espaliers, barres de danse	Fixations, emboîtements, état des barres et barreaux (fissures, fentes...)
Rails à agrès	Présence et état de la butée d'arrêt, usure des anneaux de suspension et des rails, état des cordes, usure des chariots et des câbleries de déploiement des agrès

Autres points de vigilance

- Manipulation, rangement, stockage, transport : franchissement de seuils répétés qui usent les roulettes de transport, ergonomie du rangement, chutes de matériel, qualité des conditions de conservation, accès pour l'entretien et le rangement.
- Disposition des matériels dans l'espace d'activité : interactions entre les différents équipements et agrès, accès et circulation des gymnastes, des accompagnants éventuels...



A SAVOIR

Si le contrôle des équipements de gymnastique ne relève pas d'une réglementation spécifique³, toute entité qui met à disposition gratuite ou payante des installations sportives doit s'assurer que celles-ci présentent « ...dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles..., la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes » (Art L421-3 du code de la consommation).

Du fait de cette obligation générale chacun des acteurs de la gymnastique, du fabricant à l'utilisateur doit prendre les dispositions nécessaires. C'est pourquoi un contrôle régulier est vivement préconisé⁴. Sachant encore que ces dispositions peuvent être complétées par d'autres réglementations dans des cadres particuliers, tels que définis par l'encadrement sportif ou l'Éducation nationale, par exemple. Nous aborderons dans cette fiche ce qui relève du cadre général.

Qui fait quoi ?

Le fabricant et/ou constructeur

- Doit garantir la conformité de l'équipement ou du matériel aux normes et règlements en vigueur.
- Fournit une « notice d'emploi », comportant entre autres, des informations sur l'entretien et la maintenance.
- Produit si besoin le certificat de conformité ou d'essais réalisé par installateur ou personne compétente.
- Assure l'après-vente et la garantie.

L'enseignant ou intervenant

- Avant chaque utilisation : inspecte visuellement le matériel et le manipule si besoin. Ce contrôle de routine porte sur les défauts évidents et rapidement détectables. (Cf. A quoi faut-il faire attention ?).
- Il ne nécessite aucune compétence particulière. Cette démarche intervient dans le cadre de la responsabilité pédagogique de l'enseignant qui doit être attentif à l'état des matériels utilisés et qui par sa formation peut avoir un point de vue sur la qualité du matériel employé.
- Au moins une fois par an : il est conseillé à l'enseignant de faire un point avec le propriétaire et/ou le gestionnaire sur le plan d'entretien et/ou de maintenance.

³ Contrairement à d'autres agrès comme les buts de Basket-ball, cages de Football, de handball, ... les matériels et équipements pour la gymnastique ne sont pas soumis par la réglementation à des contrôles périodiques.

⁴ Voir norme NF S54-400 publiée en novembre 2018 : document relatif relative aux exigences générales des contrôles des aires de jeux et des équipements sportifs à usage collectif et compétences associées des inspecteurs.



NOTRE CONSEIL

Il n'appartient pas aux utilisateurs d'assurer le contrôle ou même la maintenance des matériels. Dans le cadre de sa responsabilité pédagogique, l'enseignant ou intervenant doit lui, être attentif à l'état des matériels utilisés et doit signaler toute défectuosité au gestionnaire. Si une anomalie est constatée :

- **Neutraliser** : si l'anomalie implique l'arrêt de l'utilisation de l'équipement et nécessite une intervention : neutralisation de l'appareil en attente d'intervention.
- **Réformer** : une anomalie grave et non réparable entraîne la neutralisation définitive de l'appareil (ou demande de retrait).
- **Signaler** : Demander une intervention au gestionnaire (de préférence par écrit) qui pourra être assurée suivant la gravité des désordres constatés par le personnel spécialisé du gestionnaire de l'installation ou par une intervention d'un professionnel extérieur.

Le propriétaire ou gestionnaire

La majorité des accidents qui surviennent lors de la pratique d'activités physiques sont dus à des chocs. De ce fait, il est recommandé à chaque propriétaire ou exploitant de planifier des vérifications simples et d'établir un « plan d'entretien et/ou de maintenance » de ses équipements.

La matérialité de ce plan peut être assurée à travers des documents propres, des applications ou par des rapports d'entreprises spécialisées.



NOTRE CONSEIL

La périodicité des actions est laissée à l'appréciation des gestionnaires ou des exploitants tout comme les documents à utiliser. D'une manière générale, ces actions de surveillance doivent être conduites de façon régulière, au moins annuel pour le matériel pédagogique, d'entraînement et de compétition.

Les « plan d'entretien et/ou de maintenance » définissent les matériels concernés, leur nature, les actions à entreprendre, le rythme auxquelles elles doivent être conduites et précisent ce en quoi elles consistent. Ils indiquent aussi les personnes ou les organismes chargés de leur exécution. Ces plans constituent un aide-mémoire très utile pour les personnels chargés de les exécuter. Ils présentent aussi, pour le gestionnaire ou l'exploitant, l'assurance qu'aucune action importante ne sera oubliée : détail des points à vérifier, détail des gestes à accomplir, ...

Comment bien choisir son matériel ?

La qualité de la pratique gymnique et la capacité des matériels à assurer durablement leur fonction dépend pour beaucoup de la manière dont ils sont pensés et construits. La standardisation liée aux exigences de la compétition peut laisser penser qu'une barre fixe équivaut à une autre barre fixe. Ce n'est naturellement pas le cas. Il convient de faire attention au choix de son/ses fournisseurs.



NOTRE CONSEIL

Quelques questions qu'il peut être judicieux de se poser :

- Où le matériel est-il fabriqué ? (Prendre en compte le retour éventuel en atelier pour réparation)
- Le fabricant applique-t-il bien les normes obligatoires du lieu d'utilisation ? (Si le vendeur est un distributeur vérifie-t-il bien que ses fournisseurs respectent ces normes ?) Respecte-t-il de manière volontaire des normes complémentaires ? (qualité, environnementales, responsabilité Sociétale...)
- Dispose-t-il d'un service de recherche et développement ou d'écoute des besoins de la clientèle ?
- Quelle est la qualité de la documentation fournie avec le matériel ?
- Comment est assuré le service après-vente et de maintenance ? téléphone ? visites sur place ?
- Offre-t-il des solutions de traitement en fin de vie des matériels ?

Contributions / Remerciements

Fiche réalisée par l'Association QUALISPORT avec les contributions des entreprises qualifiées : CASAL SPORT, GYMNOVA et NOUANSPORT, avec l'appui de Yves TOUCHARD (Éditions EPS) et de Yves BOQUEL (Fédération Française de Gymnastique).

Rédacteur : Denis CHEMINADE

Publication : août 2020

Pour aller plus loin

- Pour plus d'informations et un accompagnement personnalisé, vous pouvez prendre contact avec les entreprises ayant obtenu la qualification « 510 – Équipements de gymnastique, sports acrobatiques et danse », en consultant : www.qualisport.fr/annuaire/
- Voir le « guide de surveillance des équipements et matériels sportifs » de l'Observatoire de la Sécurité des établissements d'enseignement supérieur : <https://www.education.gouv.fr/les-publications-de-l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-7757>
- Voir le Guide de la Fédération française de gymnastique « Aménagement et conception des salles destinées à la Gymnastique Compétition, Entraînement, Loisir et conseils de sécurité ». Contacter : territoires@ffgym.fr



Depuis 1976, QUALISPORT est un acteur global de la qualité des matériels et équipements sportifs et de loisirs. En toute indépendance et sur la base des cahiers des charges qu'il définit avec les meilleurs experts des professions, QUALISPORT attribue au terme d'une instruction exigeante et transparente ses qualifications aux entreprises qui remplissent les conditions d'attribution.

Ces qualifications attestent du savoir-faire des entreprises lauréates et de leurs capacités à répondre à des appels d'offre.

En acceptant de se soumettre à une évaluation rigoureuse, les entreprises qualifiées témoignent quant à elles de leur volonté de contribuer à la qualité et aux performances des produits ou services qu'elles proposent.

Pour le maître d'ouvrage elle facilite la démarche de sélection d'entreprises compétentes lors d'attribution de marchés publics ou privés.

QUALISPORT est également accrédité COFRAC qualification d'entreprises (accréditation n°4-0532, portée disponible sur www.cofrac.fr) et soutenu par le ministère des sports.